

Attestation relative à des comptes de fiduciaire professionnel

Remplissez ce formulaire d'attestation et retournez-le-nous pour confirmer que vous souhaitez que ce compte soit désigné comme un compte de fiduciaire professionnel, et pour nous fournir vos coordonnées à jour. Ainsi, chaque bénéficiaire de ces dépôts pourra être inclus dans la protection d'assurance offerte par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

Nom légal du fiduciaire	
Numéro du ou des comptes	

Je suis (cocher une case) :

- un fiduciaire professionnel (une personne)
 un cadre dirigeant¹ d'un cabinet de fiduciaires professionnels

Coordonnées (cocher une case) :

- Je communique mes coordonnées pour la première fois. (remplir le tableau ci-dessous)
 Mes coordonnées ont changé. (remplir le tableau ci-dessous)
 Mes coordonnées n'ont pas changé depuis ma dernière attestation relative à des comptes de fiduciaire professionnel.

COORDONNÉES DU FIDUCIAIRE PROFESSIONNEL OU DU CADRE DIRIGEANT :

*Tous les champs du tableau ci-dessous doivent être remplis.

Nom			
Adresse			
Ville		Province	
Code postal		Téléphone	
Courriel			

Attestation :

1. J'atteste par la présente que le fiduciaire désigné est un fiduciaire professionnel suivant la définition de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*², puisqu'il est (cocher une case) :

- le curateur public d'une province ou un fonctionnaire semblable chargé de détenir en fiducie ou en fidéicommis des sommes pour autrui
 une administration fédérale, provinciale ou municipale, ou un ministère ou organisme de cette administration
 un avocat ou une étude d'avocats constituée en société de personnes ou en société, ou un notaire de la province de Québec ou une étude de notaires constituée en société de personnes, agissant en cette qualité comme fiduciaire ou fidéicommissaire de sommes pour autrui
 une personne agissant comme fiduciaire ou fidéicommissaire de sommes pour autrui dans le cadre de son activité et qui est tenue par la loi de détenir le dépôt en fiducie ou en fidéicommis
 une personne agissant comme fiduciaire ou fidéicommissaire de sommes pour autrui dans le cadre de son activité et qui est assujettie aux règles d'une commission de valeurs mobilières, d'une bourse ou d'un autre organisme de réglementation ou d'autoréglementation qui vérifie la conformité à ces règles
 une société de fiducie provinciale ou fédérale agissant au nom du déposant

¹ Relativement à un fiduciaire professionnel, **cadre dirigeant** s'entend : **a)** du premier dirigeant ou membre du conseil d'administration, ou de tout autre particulier chargé de fonctions semblables à celles qu'exerce normalement le titulaire d'un de ces postes; ou **b)** d'un dirigeant relevant directement d'une personne visée à l'alinéa a) ou du conseil d'administration.

² Vous trouverez sur le site Web de la SADC (<https://www.sadc.ca/communaute-financiere/a-lintention-des-fiduciaires/a-l-intention-des-fiduciaires-professionnels/>) de plus amples renseignements concernant les fiduciaires professionnels.

2. En apposant ma signature ci-dessous, j'atteste par ailleurs ce qui suit :

- Les dépôts dans le ou les comptes susmentionnés sont détenus en fiducie par un fiduciaire professionnel
- Le fiduciaire n'agit pas en qualité de courtier-fiduciaire³ à l'égard de ces dépôts
- Les coordonnées ci-dessus sont exactes et à jour
- Je souhaite que le ou les comptes susmentionnés soient traités comme des comptes de fiduciaire professionnel (CFP).

Responsabilités :

3. Je reconnais les obligations suivantes du fiduciaire professionnel à l'égard des comptes désignés comme CFP :

- Tenir dans un registre les nom et adresse de chaque bénéficiaire d'un dépôt dans le compte ainsi que le montant ou pourcentage du droit de chacun sur le dépôt.
 - Si le dépôt relève d'un arrangement spécial relatif aux revenus⁴, préciser également le type d'arrangement ainsi que les nom et adresse de la personne pour qui l'arrangement a été établi.
- Transmettre à la Banque Manuvie, en avril de chaque année, une attestation relative aux CFP ainsi que des coordonnées mises à jour, s'il y a lieu.
- Aviser la Banque Manuvie que le fiduciaire cesse d'être un fiduciaire professionnel ou qu'il ne souhaite plus que ses comptes soient traités comme des CFP.
- Transmettre à la SADC, sur demande, les renseignements sur les bénéficiaires des CFP dans un format électronique compatible.

Renseignements exigés :

4. Si le fiduciaire professionnel ne communique pas à la Banque Manuvie les renseignements exigés à l'égard de ses CFP au plus tard le 30 avril de chaque année, je comprends que la Banque Manuvie cessera de considérer ces comptes comme des CFP.
5. Si le fiduciaire professionnel ne communique pas à la SADC, à la demande de cette dernière, les renseignements sur les bénéficiaires du ou des comptes susmentionnés, je comprends que la protection d'assurance-dépôts pourrait être réduite ou perdue.
6. Je comprends que la Banque Manuvie utilisera les renseignements divulgués dans le présent formulaire et les communiquera à la SADC aux fins citées ci-dessus. En apposant ma signature, je consens à ce que des renseignements contenus dans ce formulaire, y compris mes renseignements personnels, soient utilisés et échangés à cette fin.

³ Un **courtier-fiduciaire**, au sens de la *Loi sur la SADC*, est une personne qui est partie à une entente ou à un arrangement avec une institution membre afin de déposer des sommes en tant que fiduciaire pour le compte d'une autre personne.

⁴ Les **arrangements spéciaux relatifs aux revenus** sont définis à la section G de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Aux fins de l'assurance-dépôts, la Loi sur la SADC reconnaît cinq types d'arrangement spécial faisant l'objet d'une protection distincte : 1. régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER); 2. fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR); 3. régimes enregistrés d'épargne-études (REEE), à compter du 30 avril 2022; 4. régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEL), à compter du 30 avril 2022; et 5. comptes d'épargne libre d'impôt (CELI).

Signature :

Nom du fiduciaire professionnel ou du cadre	
Signature du fiduciaire professionnel ou du cadre dirigeant	
Date de l'attestation	

Voici comment soumettre votre formulaire d'attestation à la Banque Manuvie :

1. **En ligne** : Ouvrez une session pour accéder aux services bancaires en ligne. Choisissez « Produits et services » dans le menu de gauche. Utilisez « Téléverser des documents » et le type de document « Services généraux aux comptes » pour nous envoyer une copie numérisée.
2. **Par télécopieur** : 1 877 565-2265.
3. **Par la poste** : Banque Manuvie, 500 King Street North, P.O. Box 1602, Waterloo (Ontario) N2J 4C6